



**LISTE DES DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
05 DÉCEMBRE 2024 – SIÈGE SOCIAL DE LA ZONE DE SECOURS DE
WALLONIE PICARDE (CHAUSSÉE DE LILLE, 422C À 7501 ORCQ)**

PRESENTS :

Madame MARGHEM Marie-Christine, Présidente du Collège et du Conseil ;
Mesdames et Messieurs les membres du Collège, CASTERMAN Michel, CLOET Ann, DI LORENZO Frédéric, DUDANT Gauthier, DUPIRE Jacques, LEEUWERCK Alice, MARLOT Bastien, MOTTE Antoine, VAN GROOTENBRULLE Florent ;

Monsieur Charles YSEBAERT, Commandant de Zone f.f. ;
Madame Céline VANDENBULCKE, Secrétaire de Zone ;

Monsieur Florent BOTTE, comptable spécial, invité en tant qu'expert ;
Madame Laurence LEFEBVRE, adjointe au comptable spécial, invitée en tant qu'experte.

Point 1. Désignation du Président du Collège et du Conseil de Zone.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de désigner Madame MARGHEM Marie-Christine en qualité de Présidente du Collège et du Conseil de Zone.

Point 2. Désignation des Vice-Présidents du Collège et du Conseil de Zone.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de désigner Madame CLOET Ann et Monsieur DUPIRE Jacques en qualité de Vice-Présidents du Collège et du Conseil de Zone.

Point 3. Règlement d'ordre intérieur du Collège de Zone.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'arrêter son règlement d'ordre intérieur.

Point 4. Ratification des bons de commande.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier les bons de commande.

Point 5. Ordonnancement des mandats.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le paiement des factures.

Point 6. Prestations impayées - Exécution des contraintes.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de rendre exécutoires les contraintes liées aux prestations impayées et de déléguer au comptable spécial la signature pour le compte du collège de zone des contraintes et leur émission, ainsi que le fait de requérir à tout Huissier de Justice porteur des contraintes.

Point 7. Déclassement de notre véhicule camion-citerne C15 accidenté, offre de rachat de l'épave-Approbation et montant total de l'indemnité reçu de l'expert-Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le déclassement du véhicule camion-citerne C15 (marque IVECO, plaque 1JUG288, châssis WJME2NTH404378402, année d'immatriculation 2011), d'approuver l'offre reçue de la société DE GROOTE, sis HILLE NOORD, 1 à 8750 WINGENE ZWEVEZELE, d'un montant de 6.627,00 € HTVA pour le rachat de l'épave et de signer le courrier de procuration pour l'adjudication de notre véhicule sinistré, d'approuver la proposition d'indemnité reçue du bureau d'expertise, d'un montant de 105.165,28 € HTVA, pour la valeur du véhicule avant sinistre. Le déclassement du véhicule sera proposé pour ratification au prochain Conseil de Zone.

Point 8. Frais de restaurant du repas annuel de l'équipe spécialisée 'plongeurs' – Prise de position.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre en charge les frais de restaurant du repas de fin d'année de l'Unité Spéciale des plongeurs de la Zone de Secours, pour un montant maximum de 27 € / personne.

Point 9. Recrutement d'un membre du personnel administratif en intérim.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver, avec effet rétroactif, l'engagement d'un assistant administratif intérimaire au service logistique, pour des prestations qui ont débuté le 12/11/2024, pour la durée de l'absence pour raisons médicales d'un membre du service.

Point 10. Ancienneté pécuniaire d'un membre du personnel indiquée dans la décision relative à son admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier professionnel - Rectification.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de modifier l'article 3 de la décision prise par le Collège de Zone en séance du 16 octobre 2024 reprenant l'ancienneté pécuniaire d'un membre du personnel opérationnel de la Zone de Secours

Point 11. Formation Excel médium - Inscription d'un membre du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter l'inscription d'un membre du personnel administratif pour suivre la formation : Excel médium : maîtrisez les formules et les fonctions de base.

Points 12-15. Allocation pour diplôme.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'octroi d'une allocation pour diplôme à 4 membres du personnel opérationnel qui ont obtenu le brevet MO-1, assimilé au brevet de sergent.

Point 16. Retrait d'allocation pour diplôme.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le retrait d'allocation pour diplôme d'un membre du personnel suite à l'expiration de la date de validité de son brevet AMU.

Points 17-18. Report d'heures de congé de l'année 2024 à 2025.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le report d'heures de congé de l'année 2024 à 2025 sollicité par deux membres du personnel opérationnel.

Point 19. Mise en disponibilité pour maladie d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter la mise en disponibilité d'un membre du personnel opérationnel professionnel pour ses absences pour cause de maladie.

Pour le Collège de Zone,



Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Charles YSEBAERT
Commandant de Zone f.f.

Marie-Christine MARGHEM
Présidente de Zone

